

COMPTE-RENDU DE DÉCISIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 02/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Bertrand LEGENDRE, Maire.

Présents : LEGENDRE Bertrand, MARGUERITTE Valérie, DELABARRE Sylviane, BOURGET Patricia, GAUDAIRE Jean-François, BRUNET Thierry, BUSNEL Didier, DUVAL Sabrina, PASQUER Claudie, FELLOUS Frédéric, LONGCOTE Yves, PERIGNON Christophe, JACOB Jean-Paul, ADAM LECOQ Stéphanie.

Excusés : VAUDIN Karine donne procuration à DELABARRE Sylviane.

Date de convocation : 27/08/2021

Date d'affichage : 27/08/2021

Secrétaire de séance : BRUNET Thierry

Les pièces annexées aux délibérations sont consultables sur le site internet de la Commune dans la rubrique « La Commune > Comptes rendus du conseil municipal ».

2021-77 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à mains levées :

APPROUVE le compte-rendu de la séance du 02 juillet 2021.

2021-78 : REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de statuer sur les tarifs de l'assainissement collectif pour le prochain exercice comptable.

Le compte administratif 2020 de l'assainissement présentant un bilan satisfaisant, il est de nouveau proposé au conseil municipal de maintenir les tarifs actuels qui sont reconduits depuis 2016 (délibération n°2015/83 du 19 octobre 2015) :

- 30.00 € l'abonnement,
- 1.60 € le prix au m3 d'eau consommée.

En l'état actuel de la loi NOTRE, le transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes du Val d'Ille interviendra au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par vote à mains levées, à l'unanimité :

MAINTIENT les tarifs de l'assainissement tels que présentés ci-dessus pour l'exercice 2022.

2021-79 : FONDS DE CONCOURS - AIRE DE JEUX

Le conseil municipal a validé le plan de financement de la nouvelle aire de jeux du tertre par délibération n°2021-68 du 2 juillet 2021.

La DETR a été accordée par arrêté préfectoral du 8 juillet 2021 pour un montant de 12 246,60€, soit 30% de la dépense estimée dans le plan de financement du 25 mars 2021 (délibération n°2021-32).

Afin de solliciter le fonds de concours 2021 sur cette opération, il convient d'actualiser le plan de financement de l'aire de jeux ainsi :

Nature des dépenses directement liées au projet	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Maîtrise d'œuvre		Aides publiques		
En régie	0,00 €	DETR	12246.60€	29.41%
Études complémentaires		DSIL	4082.20€	9.80%
En régie	0,00 €	EPCI	12653.52€	30.39%
Travaux		-		
Modules parcours motricité	4151.02€	Part commune		
Structure x2	11586.26€	Fonds propres	12655.52€	30.39%
Jeux à ressort x2	986.97€			
Module balancelle	1272.34€			
Module grimpe	4764.31€			
Forfait installation équipements	6745.50€			
Mobilier urbain	1155.23€			
Clôture	4047.60€			
Allée sablée	1192.00€			
Graviers (installés en régie)	5016.60€			
Plus value sous bassement béton clôture	720.00€			
Coût total prévisionnel	41637.83€	Total ressources prévisionnelles	41637.83€	

Ce plan de financement devra être réactualisé lors d'un prochain conseil municipal pour tenir compte de l'ajout d'un géotextile sous les graviers ainsi que de la location de matériel pour procéder à l'épandage du gravier réglementaire sur l'aire de jeux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par vote à mains levées, à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement de l'aire de jeux présenté ci-dessus.

2021-80 : FONDS DE CONCOURS - TRAVAUX AD'AP

Par délibération n°2021-30 du 25 mars 2021, le conseil municipal a adopté la réalisation de travaux de mise en conformité selon le calendrier AD'AP et a approuvé le plan de financement de cette opération. Suite à plusieurs ajustements réalisés dans le cadre des travaux sur l'accessibilité des sanitaires de la salle communale, il convient d'actualiser le plan de financement ainsi :

Nature des dépenses directement liées au projet	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Maîtrise d'œuvre		Aides publiques		
En régie	0,00 €	DETR (refus notifié le 25/08/21)	0	0%
Études complémentaires		DSIL	-	
En régie	0,00 €	EPCI	6126.03€	49.99%
Travaux		-		
Plomberie	2431.99€	Part commune		
Maçonnerie	1542.41€	Fonds propres	6128.03€	50.01%
Cloison	4002.83€			
Peinture	1515.20€			
Grilles EP	536.50€			
Aménagements divers	1970.60€			
Fournitures complémentaires	129.26€			
Eclairage	125.26€			
Coût total prévisionnel	12254.05€	Total ressources prévisionnelles	12254.05€	

Les dépenses en gras ont été facturées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par vote à mains levées, à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement des travaux de mise aux normes d'accessibilité présenté ci-dessus.

2021-81 : REMBOURSEMENT DE FRAIS - TRAVAUX SALLE COMMUNALE

Madame VAUDIN, adjointe aux bâtiments, sollicite le remboursement de frais avancés pour les travaux d'accessibilité des sanitaires de la salle communale :

- 31.65€ pour de la faïence achetée chez LEROY MERLIN BETTON

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par vote à mains levées, à l'unanimité :

VALIDE le remboursement des frais engagés par Mme VAUDIN à hauteur de 31.65€.

2021-82 : REMBOURSEMENT DE FRAIS - ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Monsieur le Maire sollicite le remboursement des frais avancés pour la réception des assesseurs et scrutateurs lors des élections régionales et départementales du 27/06/2021 :

- 21.61€ pour des viennoiseries achetées à la boulangerie « Aux saveurs du moulin » à Melesse.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par vote à mains levées, à l'unanimité :

VALIDE le remboursement des frais engagés par M. le Maire à hauteur de 21.61€.

2021-83 : PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

Par délibération n°2021-66 du 2 juillet 2021, le conseil municipal a retenu la proposition de l'entreprise NEATURE pour la réalisation des prestations suivantes :

- La dératisation des réseaux d'eaux usées et la station d'épuration ;
- La réalisation de mesures de prévention à la salle communale, l'école, la mairie et la bibliothèque.

Cependant, le montant du devis présenté au cours de la séance n'était pas le dernier actualisé par l'entreprise NEATURE.

Le conseil municipal doit donc à nouveau étudier les deux propositions sur la base suivante :

- Entreprise Neature : 1 974€ TTC par an
- Entreprise Bretagne Anti nuisible : 1 344€ TTC par an

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par vote à mains levées, avec 1 abstention et 14 voix pour : **RETIENT** la proposition de l'entreprise Neature, jointe à la présente délibération, pour un montant de 1 974,00€ annuel.

2021-84 : SANTE AU TRAVAIL DES AGENTS TERRITORIAUX DANS LE DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Lors des rencontres des Maires employeurs de ce dernier semestre dans les 18 intercommunalités d'Ille et Vilaine, des échanges ont eu lieu sur les difficultés rencontrées par le CDG 35 pour assurer le secrétariat des instances médicales et proposer un service de médecine du travail à la hauteur des sollicitations des collectivités.

Dès octobre 2021, a priori, le CDG 35 ne pourra plus réunir assez de médecins pour siéger dans les Commissions de Réforme qui statuent sur les dossiers médicaux des agents. Les conséquences humaines et financières seront importantes pour les personnes et les collectivités employeuses.

Beaucoup de Maires ont exprimé leur soutien aux initiatives du CDG 35 pour faire bouger les lignes afin d'apporter des solutions à court ou moyen terme. Certains ont même suggéré de rédiger un vœu pour le soutenir et le transmettre aux autorités compétentes.

Le CDG 35 a donc rédigé une note détaillée sur le contexte et propose d'adopter un vœu qui sollicite :

- **Une refonte du fonctionnement des instances médicales et des actions de sensibilisation des médecins généralistes et experts pour y participer ;**
- **Un renforcement du statut des infirmières en santé au travail, comme dans le secteur privé ;**
- **Un allègement des conditions de recrutement des médecins de prévention.**

Ce vœu est transmis à l'Association des Maires d'Ille et Vilaine, à l'Association des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine, aux 333 maires et aux 18 Présidents d'intercommunalités, au Président de la Région, au département et au SDIS 35. Il est également adressé aux parlementaires pour donner suite aux débats sur ce sujet et encourager à des évolutions législatives rapides pour assurer la continuité des services.

Un exemplaire a aussi été envoyé aux instances nationales consultatives sur les questions en ressources humaines : la Fédération Nationale des CDG et le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale tout particulièrement.

Le CDG 35 est conscient de l'importance des instances médicales, et notamment des Commissions de Réforme dont il assure le secrétariat depuis 15 ans sous l'autorité du Préfet, et de la médecine de prévention dont le service a été créé au début des années quatre-vingt en Ille et Vilaine.

Cette sollicitation marque donc la nécessité d'un mouvement d'envergure pour en assurer la continuité dans l'intérêt des agents et des collectivités.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par vote à mains levées, à l'unanimité :

ADOPTE le vœu suivant :

Pour les instances médicales :

- Un allègement du nombre de membres présents et notamment de médecins pour les Commissions de Réforme.
- Une revalorisation et une harmonisation des indemnités pour les médecins qui siègent dans les Commissions de Réforme des 3 fonctions publiques.
- Une action de communication d'envergure menée par l'Etat auprès des médecins généralistes pour les inviter à siéger au sein des instances médicales.
- Pour les expertises, des actions de communication et de formation des praticiens en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et les Ordres départementaux des médecins

Pour la médecine de prévention :

- Une adaptation du statut des infirmières de santé au travail pour qu'elles puissent réaliser les visites d'embauche, comme dans le secteur privé.
- Permettre aux médecins qui exercent déjà et qui souhaitent se reconvertir ou diversifier leurs activités d'exercer dans la prévention en facilitant le mode d'accès à cette spécialité.
- Une revalorisation de la grille salariale des médecins en santé au travail pour être plus en phase avec l'état du marché.

Rendre obligatoire un stage de 6 mois pour les internes en médecine dans un service de santé au travail.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Droit de préemption parcelle A1227

Dans le cadre du projet d'acquisition de la parcelle A1227, Mme Delabarre a consulté le service urbanisme de la CCVIA afin de vérifier les modalités de préemption qui s'appliquent. Il faudra attendre la déclaration d'intention d'aliéner pour statuer.

- Calendrier projet garderie

Le Maire a proposé au conseil municipal d'avancer dans la réflexion de ce projet d'investissement. Dans un premier temps, les germinois seront invités à une réunion d'information.

- Gîte : caution ménage

Par délibération n°2021-69 du 2 juillet 2021, le conseil municipal a modifié les tarifs de location du gîte communal et émis le souhait d'une révision des modalités de retenue de la caution notamment lorsque, pour une location sans forfait ménage, la commune doit faire intervenir quelqu'un pour le nettoyage.

Gîtes de France déconseille fortement de facturer a posteriori le forfait ménage. Il est préférable d'adresser une facture d'entreprise de nettoyage au locataire.

- Accès internet salle communale

Suite à l'acquisition du portail familles pour améliorer le fonctionnement des services périscolaires, un ordinateur portable avec accès internet a été installé à la salle communale pour permettre aux agents d'accéder à l'outil de pointage. Cet ordinateur permettra également à la cuisinière d'utiliser ce même ordinateur portable pour les besoins du service cantine (commandes aliments, accès messagerie, remplissage tableaux de suivi, etc.).

- Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Suite à des avis défavorables émis par le service d'instruction du droit des sols au motif que la DECI n'est pas assurée dans le centre-bourg, il convient de programmer l'installation d'une réserve d'eau

supplémentaire. Une rencontre avec le SDIS a permis d'établir un état de lieux de la DECI sur la commune.

Il faudra prévoir en 2022 les crédits nécessaires à une mise en conformité. La DETR pourra être sollicitée.

- Devis signé : maintenance porte atelier communal (288€).

AGENDA MUNICIPAL

Date	Réunion/RDV	Heure	Lieu
08/09/2021	Commission communication	19h	Mairie
10/09/2021	Forum des associations	18h	Salle des sports
11/09/2021	Pose graviers aire de jeux	matin	Tertre
15/09/2021	Commission réseaux	19h	Mairie
18/09/2021	Commission espaces verts	10h30	Mairie
22/09/2021	Commission culture/vie associative	19h	Mairie
02/10/2021	Commission bâtiment (gîte)	16h	Gîte
09/10/2021	Commission voirie	14h	Mairie
14/10/2021	Conseil municipal	20h	Mairie
21/10/2021	Commission affaires sociales	18h30	Mairie
10/11/2021	Commission urbanisme	20h	Mairie
18/11/2021	Conseil municipal	20h	Mairie
02/12/2021	Commission bâtiments	20h	Mairie
16/12/2021	Conseil municipal	20h	Mairie

Fin de séance à 23h25.